

La gauche et ses passions tristes



CHRONIQUE
Luc Ferry

Si l'extrême gauche LFiste ne recule devant aucune bassesse démagogique pour séduire les « quartiers » sur lesquels elle compte pour accéder au second tour de la présidentielle, les socialistes et le centre gauche s'appuient, eux, comme ils le font depuis toujours, sur des passions tristes, des passions démocratiques dont ils espèrent qu'elles tiennent encore le coup. Ce n'est pas un légitime souci d'égalité des chances qui les anime, mais plutôt cet égalitarisme qui se nourrit du ressentiment à l'égard de tous ceux qui ont « réussi ». Sans même parler de l'inénarrable taxe Zucman, on se souviendra longtemps du « Je n'aime pas les riches » qui fit l'affaire d'un François Hollande en mal d'inspiration. Et comme cette haine des riches semble bien faire partie de notre culture politique, il n'est pas inutile de la comprendre à la racine en remontant dans l'histoire afin de saisir les raisons pour lesquelles une gauche, y compris réformiste et social-démocrate, a depuis toujours cajolé cette passion triste qu'est la jalousie.

Il faut à mon sens revenir à l'époque de la Révolution française et à l'analyse que Tocqueville en a donnée en partant de ce singulier constat : « Si, à partir du onzième siècle, vous examinez ce qui se passe en France de cinquante en cinquante années, au bout de chacune de ces périodes, vous ne manquerez point d'apercevoir qu'une double révolution s'est opérée dans l'état de la société. Le noble aura baissé dans l'échelle sociale, le roturier s'y sera élevé, l'un descend, l'autre monte. Chaque demi-siècle les rapproche et bientôt, ils vont se toucher. » Or, précise Tocqueville, ce sont surtout les couches

supérieures du peuple roturier, les industriels et les financiers, qui se sont élevés et enrichis.

Il en va de même pour les lettrés, les philosophes du XVIII^e siècle à l'image de Voltaire : ces gens que l'aristocratie considérait naguère encore comme inférieurs sont devenus en tout point semblables aux membres des classes supérieures. Ils s'habillent comme eux, lisent les mêmes livres, ont le même goût du luxe. Certains d'entre eux, comme Voltaire, sont même plus riches, plus cultivés et raffinés que les aristocrates, si bien qu'au bout du compte, ce sont des égaux. Qu'est-ce qui les sépare encore ? Des privilèges, qui, dans ces conditions, deviennent évidemment insupportables aux yeux des nouveaux entrants, les aristocrates disposant encore de leurs tribunaux, de leurs rentes, de leurs châteaux, bref, d'inégalités indéfendables. La révolution est inévitable.

Comme cette haine des riches semble bien faire partie de notre culture politique, il n'est pas inutile de la comprendre à la racine en remontant dans l'histoire

La nuit du 4 Août, qui marque l'abolition des privilèges, en est le symbole parfait, pour ainsi dire l'essence même : lorsque les classes sociales sont devenues semblables, que les individus se sont mis à se ressembler jusque dans leurs manières et leurs modes de vie, mais qu'en revanche le système juridico-politique continue de consacrer des inégalités considérées comme

de nature, alors un « clash » devient inévitable : une période révolutionnaire s'ouvre qui vise à mettre enfin le droit et la politique en harmonie avec les mœurs.

On pourrait en conclure, non sans raison d'ailleurs, que cette révolution est justifiée, légitime, sauf que, comme le montre un autre philosophe, John Rawls, dans sa *Théorie de la justice*, elle va hélas ouvrir la voie aux passions tristes qui nourrissent l'égalitarisme niveleur dont la gauche va faire son fonds de commerce : « Nous pouvons définir l'envie, écrit Rawls en ce sens, comme la tendance à l'hostilité face au plus grand bien des autres, même si leurs avantages n'ont rien aux nôtres... Nous voulons les priver de leurs plus grands avantages même s'il est nécessaire pour cela que nous renoncions nous-mêmes à quelque chose. Quand les autres sont conscients de notre envie, ils peuvent être jaloux de leurs avantages et prendre des précautions contre les actes hostiles auxquels l'envie peut nous conduire. Ainsi comprise, l'envie est nuisible collectivement : l'individu qui envie quelqu'un d'autre est prêt à faire des choses qui leur nuiront à tous les deux du moment que cela réduit le décalage entre eux. »

Dès lors, si les passions, comme le montre toute l'histoire humaine, sont plus puissantes que les intérêts bien compris, la mise en œuvre de la logique de l'économie privée qui favorise forcément l'émergence de différences de talents et de richesse, devient inacceptable.

La France étant marquée par cette histoire comme aucun autre pays, il est assez logique qu'elle n'ait au fond, surtout à gauche, mais parfois aussi à droite, jamais vraiment accepté le libéralisme. ■

Affaire Lyhanna : ce n'est pas la justice qui tue

C'est l'absence de justice qui tue. Et le système actuel, produit du déni de justice. Au-delà de l'émotion légitime, l'affaire Lyhanna révèle des failles structurelles qu'il serait irresponsable de ne pas nommer.

Même si des « dysfonctionnements » venaient à être révélés par l'enquête, le seul coupable présumé, aujourd'hui, est l'homme interpellé - et dont la présomption d'innocence doit, elle aussi, être respectée. Tout en pensant avec effroi à Lyhanna et à sa famille, cette tragédie nous interroge. Non pas sur la culpabilité des institutions, mais sur leur capacité à accomplir leur mission. Nous le devons à sa famille, à toutes les familles, à tous les justiciables.

La justice française compte des hommes et des femmes dévoués, qui œuvrent chaque jour pour protéger les citoyens. Les avocats, les forces de l'ordre, les magistrats, les parquets... Mais elle étouffe sous le poids des process et l'isolement des organes de la chaîne pénale qui ont pu retarder, compliquer ou empêcher une intervention plus rapide.

On ne peut donc pas faire l'économie d'aborder le sujet flagrant du manque de moyens et se contenter d'avoir vu le budget passer de 7 à 11 milliards d'euros en une dizaine d'années (ce qui laisse quand même la justice, malgré cette augmentation louable, parmi les services les plus pauvres de l'État). On oublie, au surplus, de s'inquiéter de l'allocation de ces moyens et de regarder le fonctionnement interne de la justice et l'emploi des ressources humaines qui la font vivre.

Nous continuons à faire comme si les États généraux de la justice n'avaient pas eu lieu. Comment expliquer que Cassiopée, ce fichier national conçu pour éviter les doublons de poursuites et fluidifier les enquêtes, reste inaccessible aux forces de l'ordre ? Comment accepter que des magistrats, formés par la République, soient affectés à des tâches administratives ou détournés vers des postes éloignés des juridictions, alors que les tribunaux manquent cruellement de moyens humains ? La justice a vu son budget augmenter, mais ces ressources sont-elles toujours allouées là où le besoin est le plus urgent ?

Le problème est pourtant flagrant. Chacun de nous a le droit de se présenter au commis-

ariat : porter plainte est difficile, et les plaintes sont souvent classées sans suite faute de moyens pour mener correctement les enquêtes, a fortiori lorsqu'il s'agit d'entendre des enfants.

D'autre part, trop de magistrats sont englués dans des missions non juridictionnelles. Ils font face à la multiplication des priorités énoncées par la puissance publique, par des circulaires successives qui finissent par se neutraliser. Quand tout est prioritaire, plus rien n'est.

La justice n'est pas parfaite. Elle peut être lente, elle est parfois incomprise. Mais la condamner sans nuance, c'est affaiblir l'État de droit. La réformer avec intelligence, c'est le renforcer

Il est tentant, en période électorale, de faire de la justice un produit d'appel - peu coûteux et peu cliquant. Mais que faire véritablement pour éviter la récurrence de ces drames ? D'abord, cesser de vider les juridictions de leurs magistrats. La République investit dans leur formation : elle mérite qu'ils servent là où le besoin est criant, et non à des missions administratives ou diplomatiques. Également, clarifier les priorités. Comme cela a été fait pour les violences faites aux femmes, les soupçons de crimes contre les mineurs doivent faire l'objet d'une priorité et de dispositions d'accueil spécifique. La protection des plus vulnérables ne peut pas être laissée au hasard des circulaires.

Ensuite, ouvrir la magistrature. Y compris dans son système de recrutement. La révolution culturelle est urgente afin d'ouvrir la profession aux expériences - des avocats bien sûr, mais aussi de la société civile.

Enfin, accepter notre aide. Pourquoi ne pas généraliser, comme l'avait déjà proposé le bâtonnier Jean-Yves Le Borgne, un service civique juridique ? Deux jours par an, sur la base du volontariat, pour déstocker les affaires, trier les dossiers, libérer du temps aux magistrats. La justice n'est pas le seul fait des magistrats. Elle a besoin de tous - y compris de nous, avocats, premiers alliés des victimes.

La justice n'est pas parfaite. Elle peut être lente, elle est parfois incomprise. Mais la condamner sans nuance, c'est affaiblir l'État de droit. La réformer avec intelligence, c'est le renforcer.

Lyhanna mérite justice. La justice, elle, mérite notre confiance et notre soutien. ■

FIGARO VOX

GAUCHE

« Non, Matthieu Pigasse, les Français ne veulent pas d'une gauche radicale », une tribune de Jérémie Peltier, codirecteur général de la Fondation Jean Jaurès.

EUTHANASIE

« L'interdit de tuer protège tous les acteurs contre la tentation d'abandonner », une tribune de Christophe Régnier.

DÉMOGRAPHIE

« Demain, nous aurons toujours plus de personnes âgées et toujours moins de papis et mamies », une tribune du psychologue Maxence Carsana.

➔ Lire aussi PAGE 16



LOUIS DEGOS

Même si des dysfonctionnements étaient révélés par l'enquête, le seul coupable présumé, aujourd'hui, est l'homme interpellé, pointe le bâtonnier de Paris. Plutôt que de s'interroger sur la culpabilité des institutions, il faut se pencher sur leur capacité à accomplir leur mission, estime-t-il.

LE FIGARO

Dassault Médias (actionnaire à plus de 95%)
23-25, rue de Provence
75009 Paris
Président-directeur général
Eric Trappier
Administrateurs
Thierry Dassault,
Olivier Costa de Beauregard,
Benoit Habert,
Rudi Roussillon

SOCIÉTÉ DU FIGARO SAS (société éditrice)
23-25, rue de Provence
75009 Paris
Président
Eric Trappier

Directeur général, directeur de la publication
Marc Feuillée

Directeur des rédactions
Alexis Brezet
Directeur délégué de la rédaction
Vincent Trémolet de Villers

Directeurs adjoints de la rédaction
Gaëtan de Capelle (Economie),
Laurence de Charrette
(pôle audiovisuel), Anne-Sophie
von Claer (Style, Art de vivre, F),
Philippe Gèle (International),

Anne Huët, Guillaume (Edition,
Photo, Révision, DA),
Jacques-Olivier Martin (directeur
de la rédaction du Figaro.fr),
Etienne de Montety (Figaro
Littéraire), Yves Thirard
(Enquêtes, Opérations spéciales,
Sports, Sciences, Culture,
Télévision).

Directeur du pôle news
Bertand Gèle
Éditeurs
Robert Mergui
Anne Pican

Rédacteur en chef
Frédéric Picard (Web)
Directeur du pôle news
Bertand Gèle

Président-directeur général
Aurore Domont
Direction, administration, rédaction
23-25, rue de Provence
75009 Paris
Tél : 01 57 08 50 00
direction.redaction@lefigaro.fr

FIGAROMEDIAS
23-25, rue de Provence, 75009 Paris
Tél : 01 56 52 20 00
Fax : 01 56 52 23 07

Impression L'imprimerie, 79, rue de Rössy
93290 Tremblay-en-France
Mid Print, 30600 Gallargues-le-Montueux
CSN 0182-5852
Commission paritaire n° 0426 C 83022
Pour vous abonner Lundi au vendredi de 7h 30 à 18h ;
sam. de 8h à 13h au 01 70 37 31 70 ou a.abonnement@lefigaro.fr
Gérez votre abonnement sur www.lefigaro.fr/client
Formules d'abonnement pour 1 an - France métropolitaine
Club Prestige : 599 € Club : 499 € Semaines : 395 €
Week-end Prestige : 464 € Week-end : 329 €
Imprime sur papier issu de forêts gérées durablement.
Origine du papier : Allemagne. Taux de fibres recyclées : 100%
Ce journal est imprimé sur un papier UPM porteur de l'Écolabel européen
sous le numéro FI 010 001. **EuroRecycling** 100% 0,002 kg/tonne de papier.

LE FIGARO
Ce journal est composé de :
Édition nationale
17 cahiers
8 pages
Cahier 3 L'Économie
Cahier 4 Littéraire
et voix
8 pages